

## Relevé de décisions

RÉF. **Bulac/06/108** AFFAIRE SUIVIE PAR Marie-Lise Tsagouria  
TÉL. +33 (0)1 53 46 15 60 MÊL. [marie-lise.tsagouria@bulac.sorbonne.fr](mailto:marie-lise.tsagouria@bulac.sorbonne.fr)

DATE 1<sup>er</sup> décembre 2006

RÉUNION **Conseil scientifique  
du 9 juin 2006**

PARTICIPANTS

Natalia AVTONOMOVA	Daniel RENOULT
Jean-Louis BACQUÉ-GRAMMONT	Francis RICHARD
Peter COLVIN	Marie-Lise TSAGOURIA
Jean-Pierre DRÈGE	
Gérard FUSSMAN	
Maurice GARDEN	
Pierre GONNEAU	
Bernard HOURCADE	
Françoise HOURS	
Cheng PEI	
Éric SEIZELET	
Jean-Louis TRIAUD	
Xiaohong XIAO-PLANES	

EXCUSÉS

Jan BREMAN  
Salem CHAKER  
Gilles DELOUCHE  
Serge GRUZINSKI  
Marie-Claude MAUREL  
Petra WERNER  
Jan Just WITKAM

PROCHAINE RÉUNION **15 décembre 2006 à 9 heures  
au Centre d'études slaves**

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du compte rendu de la réunion du 9 décembre 2005**
2. **Avancement général du projet**
3. **Modalités de gestion des documents de la future BULAC**
4. **Premiers échanges sur les collections numériques**
5. **Questions diverses**



Maurice Garden remercie chaleureusement la Bibliothèque nationale de France d'avoir bien voulu accueillir la réunion du conseil scientifique de la BULAC dans sa salle du conseil.

Il présente les excuses des membres du conseil qui sont absents.

Il rappelle que les membres du conseil scientifique sont nommés en tant qu'experts, *intuitu personæ*. Seuls MM. Fussman et Pei représentent leurs établissements.

## 1. **Approbation du compte rendu de la réunion du 9 décembre 2005**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## 2. **Avancement général du projet**

**Bâtiment** : les crédits nécessaires au lancement des travaux ont été mis en place par les deux partenaires de l'opération, l'État et la Région Île-de-France. La reprise des études par l'architecte est maintenant conditionnée par la signature de l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage par le contrôle financier : cela devrait être fait dans les prochaines semaines. Le projet et les dossiers de consultation des entreprises pourraient alors être achevés fin 2006 et les appels d'offres lancés début 2007. Le calendrier prévoit dans cette hypothèse une livraison du bâtiment en novembre-décembre 2009.

**Catalogue** : le catalogue de la BULAC poursuit son développement à un rythme élevé grâce aux opérations de conversion rétrospective et aux efforts de rattrapage des retards de catalogage : plus de 580 000 exemplaires y sont désormais signalés.

**Conversion rétrospective des fichiers en caractères cyrilliques** : le lancement d'un marché pour la saisie de 150 000 fiches cyrilliques est en cours de préparation. L'appel d'offres devrait être publié courant juillet.

Cette opération a été rendue possible grâce aux récentes améliorations techniques du catalogue collectif de l'enseignement supérieur SUDOC, notamment :

- la mise en place d'une routine de translittération automatique qui permet d'éviter une double saisie des champs en caractères originaux, puis en caractères latins,
- les accords passés avec la Bibliothèque nationale de Finlande pour utiliser comme réservoir la base HELKA, particulièrement riche en notices cyrilliques bi-écriture d'excellente qualité.

**Préparation du libre-accès** : le choix des monographies à présenter en libre-accès avance, mais plus lentement qu'espéré. Concernant les périodiques, une première liste a été établie par chaque groupe de travail de politique documentaire. Ce travail reste à approfondir, notamment en tenant compte des périodiques électroniques.

Plusieurs membres du conseil insistent sur la nécessité de maintenir en libre-accès des collections papier à côté des collections électroniques : il est important de pouvoir feuilleter.

Le conseil demande à examiner la liste des périodiques dès que celle-ci sera stabilisée.

### 3. Modalités de gestion des documents de la future BULAC

Selon ce qui a été convenu en réunion, les remarques faites par les membres du conseil sont directement intégrées dans une nouvelle version du document<sup>1</sup>. Seules les considérations plus générales sont relevées ci-dessous.

La question du statut du futur établissement, soulevée par Gérard Fussman, n'est pas sans incidence sur celui des collections. Mais de l'avis de Daniel Renoult, il n'y a pas de relation conditionnelle : même des établissements très pérennes (ex. : la BNF) changent régulièrement de statuts, sans que cela ait de conséquence sur le statut des fonds.

L'importance d'un accord général avec le CNRS est également soulignée par Gérard Fussman, afin d'éviter notamment la reconstitution de bibliothèques d'usuels par les équipes de recherche. Bernard Hourcade est également favorable à ce que des discussions régulières aient lieu entre la BULAC et les équipes afin de consolider les modalités de gestion de la documentation ; un point doit notamment être fait à l'échéance de contrat de chaque équipe. Il faut faire valoir auprès des chercheurs l'intérêt du projet global de la BULAC, notamment en termes de pérennité des collections, de valorisation par leur mise en commun...

Selon Bernard Hourcade, la participation des antennes asiatiques de l'EFEO, même à titre virtuel, est intéressante, aussi bien pour l'usage courant des chercheurs en mission, que pour l'image de tête de réseau que cela confère à la BULAC.

Concernant les différents types de lecteurs, Pierre Gonneau demande d'y inclure « l'honnête homme », sans statut universitaire, mais qui publie des travaux sérieux.

Pierre Gonneau et Éric Seizelet regrettent que les chercheurs ne puissent avoir accès aux magasins. Il est rappelé qu'autant pour des raisons techniques (impossibilité d'ouvrir simultanément l'espace entre plusieurs épis), qu'intellectuelles (les collections ne seront pas rangées selon un classement intellectuel) et de sécurité (magasins non conçus pour l'accueil du public), il est impossible d'envisager leur présence dans les rayonnages mobiles compacts.

En termes de modalités de fonctionnement, dans la mesure où les documents sont tous communicables sur place à tous les lecteurs, il apparaît que le seul vrai problème est celui du prêt. Que prête-t-on à qui, comment gérer les prêts aux lecteurs étrangers, le système du quitus et de la suspension du droit de prêt suffit-il à garantir les prêts aux étudiants... ?

Le conseil est unanime sur le fait qu'il faut des garanties sérieuses pour avoir le droit d'emprunter. Le prêt ne peut se concevoir qu'à titre individuel, en aucun cas à titre collectif. Il est aussi favorable à ce que toutes les conditions soient mises en œuvre pour faciliter le travail sur place (notamment horaires larges) afin que l'emprunt soit conçu comme un ultime recours.

### 4. Premiers échanges sur les collections numériques

Pour ouvrir les débats, Daniel Renoult explique que la problématique est de déterminer comment la BULAC peut se lancer dans une politique de documentation numérique sans agir uniquement dans le contexte d'un phénomène de mode. Il souligne également qu'il ne faut pas faire passer la technique avant les contenus et qu'il faut donc réfléchir aux champs à explorer, aux études préliminaires à mener...

Pierre Gonneau suggère qu'une des pistes pourrait consister à compléter de manière virtuelle des collections existantes incomplètes.

---

<sup>1</sup> Note d'orientation « Modalités de gestion des collections de la future BULAC » : la version corrigée du 1<sup>er</sup> décembre 2006 est soumise aux réactions des membres du conseil scientifique, puis sera diffusée dans les établissements pour discussion avant présentation au conseil d'administration de la BULAC.



Jean-Pierre Drège mentionne les corpus de documents anciens numérisés en plein texte.

Xiaohong Xiao-Planes signale que beaucoup de collections sont sur cédéroms et que cela suppose un très gros travail pour leur mise en ligne.

Peter Colvin questionne le conseil sur l'existence de fonds photographiques. Le fonds le plus important est celui de l'EFEO qui en a entrepris la numérisation depuis plusieurs années.

Concernant les programmes de numérisation, Daniel Renoult s'interroge sur l'opportunité d'établir un programme complet ou de répondre à la demande.

Cheng Pei rappelle la nécessité d'un partenariat avec la BNF : les collections en langues orientales ne sont pas inscrites dans le cœur du programme de Gallica qui met l'accent sur les collections en français. Trois pistes sont néanmoins suivies par la BNF :

- la numérisation de collections patrimoniales, par exemple le fonds indochinois déjà entièrement microfilmé ;
- la constitution d'un corpus des grands orientalistes en français ;
- les documents rares et précieux, par exemple un fonds très précieux de littérature russe du XVIII<sup>ème</sup> siècle dont même les microfilms ne sont plus consultables. Un autre exemple est celui de la revue de l'académie des sciences d'Irak.

La question des droits d'accès sera également complexe à traiter, qu'il s'agisse d'abonnements en ligne ou de l'achat de cédéroms. Se pose notamment la question du périmètre de la BULAC, par rapport aux droits d'utilisation qu'elle acquiert : selon l'appréciation des fournisseurs, il peut englober la totalité des agents et utilisateurs de ses neuf établissements contractants ou uniquement les postes informatiques d'une seule salle de lecture...

En conclusion, Maurice Garden insiste sur l'importance qu'il y a à articuler les programmes de numérisation et d'acquisition de documents électroniques sur les programmes de recherche.

## 5. Questions diverses

Bernard Hourcade revient sur la seconde phase du Pôle des langues et civilisations, correspondant à la construction d'une Maison de la recherche : après plusieurs réunions de travail, quelle action concrète envisager pour continuer à avancer ? Le conseil d'administration de la BULAC ne pourrait-il porter le projet, par une opération de médiatisation ou par l'organisation d'une journée d'étude sur les synergies envisageables en termes de recherche ?

Maurice Garden répond qu'il serait souhaitable qu'un groupe de travail prépare, avec un pilote reconnu et accepté par tous, et en lien avec le CNRS, un projet à présenter à la Région et à la Ville de Paris.

Daniel Renoult confirme qu'il n'y a pas d'autre démarche possible que celle proposée par Maurice Garden. Il ressent également le besoin d'informer ou de réinformer les acteurs concernés. Travailler sur une journée d'étude qui allierait bibliothèque et recherche semble très pertinent. Cela aiderait également la BULAC à asseoir sa politique scientifique. Un bon objectif serait de tenir cette journée fin 2007.

La communication sur le projet sera également confortée par la publication prochaine d'une lettre d'information de la BULAC.

Daniel Renoult et Maurice Garden concluent sur le fait que c'est aux chercheurs de prendre en charge le projet recherche.

La prochaine séance du conseil scientifique est fixée au 15 décembre 2006.